

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

HAUTE-GARONNE

Date de la convocation : 23/01/2008

Nombre de membres : 18

En exercice : 16

Présents : 11

L'an DEUX MILLE HUIT,
Le 4 février à 11 heures
Le Bureau du Syndicat, légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, Rue des 3 banquets à Toulouse, sous la présidence
de Monsieur Pierre IZARD, Président

Convention avec la communauté d'agglomération du Grand Toulouse pour l'échange de données géographiques

Etaient présents : MM. BENAZET, CASSETTA, ESPINOSA, ICART, IZARD, KELHETTER, LAFFONT, MANENT, MASFARNE, PARERA, PERRYAY.

Etaient excusés : Mme GIBERT, MM. DESHAYES, FILLOLA, GASPIN, STRAMARE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
M KELHETTER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité du 28/05/2001 donnant délégation au bureau du SDEHG pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout type de contrats ou conventions à passer avec les tiers,

Considérant que plusieurs communes de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse sont adhérentes au SDEHG,

Considérant que l'échange de données géographiques rendra les plans d'éclairage public du SDEHG compatibles avec les plans de voirie et réseaux divers des communes concernées,

Vu le projet de convention entre le SDEHG et la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, portant sur l'échange de données géographiques, transmis aux membres du bureau, accompagné d'une note explicative, avec la convocation du 23/01/2008,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président en séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le bureau autorise le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre IZARD